



Mme la Directrice académique,
Mesdames et messieurs,
Chères et chers collègues,

Les Français ont il y a deux ans et demi voté pour de nouvelles orientations, rejetant comme l'avait publiquement souhaité la FSU les politiques régressives, notamment à l'Education nationale, incarnées par le président Sarkozy.

Force est de constater que nous sommes loin du compte.

Les rémunérations et les conditions d'exercice de nos métiers, devant les élèves et dans les services rendent nos tâches difficiles et peu attractives. La preuve en est qu'on n'arrive pas à pourvoir les postes proposés, déjà pourtant en nombre insuffisant vu la pression démographique vivifiante et la purge qui a précédé.

Nous attendons confirmation du GT second degré annoncé pour le 18 septembre et au cours duquel, à côté des chiffres de rentrée, nous souhaitons un éclairage et un échange sur les stagiaires, le suivi des demandes et le résultat des affectations dans les filières contingentées, notamment dans le secteur santé et social court (ASSP) et long (ST2S) ainsi qu'un bilan élèves et enseignants des disciplines techniques en STI2D.

Je donne maintenant la parole à Armelle Le Coz, Secrétaire Départementale du SNUIPP pour les questions du premier degré aujourd'hui à l'ordre du jour.

Je vous remercie.

Pour la FSU, Youn Le Roy

La rentrée cette année dans le premier degré se caractérise par un cafouillage jamais égalé par le passé.

De nombreux postes ne sont pas stabilisés.

Pour le SNUipp-FSU ce n'est pas une surprise. Nous avons alerté la direction académique dès le début de l'année et dénoncé les opérations de carte scolaire retardées pour cause d'élections, empêchant toute anticipation.

La réforme des rythmes scolaires et les nombreux aménagements acceptés quelque fois en dépit du bon sens sur demande de municipalités peu au fait des contraintes d'exercice du métier d'enseignant, a précipité le fonctionnement des écoles dans la confusion la plus totale notamment à l'échelon du département.

La gestion des rompus de service relève de la quadrature du cercle et aboutit de fait à une réduction des droits des personnels, et particulièrement en ce qui concerne les temps partiels.

Cette difficulté de gestion a abouti au niveau national à une nouvelle définition des ORS des enseignants du premier degré. Nous serons extrêmement vigilants quant aux conditions de récupération en cas de dépassement des 24 heures d'enseignement.

Aucun enseignant ne doit effectuer d'heure supplémentaire qui ne donnerait lieu à récupération programmée.

Une autre conséquence de cette réforme est la fuite d'effectifs, soit vers des écoles de communes voisines, soit vers des écoles privées. Nous demandons que ces écoles, dans l'attente d'une stabilisation des effectifs, ne pâtissent pas en cette rentrée de cette situation.

Enfin notre département, sans doute trop doté selon des critères qui nous échappent sauf à considérer que seul le point de vue budgétaire prévaut, n'a bénéficié ni de véritable poste dans le cadre d'un fonctionnement « un maître de plus que de classe » ni dans le cadre du dispositif maternelle, alors que des besoins existent notamment en RRS.

Nous souhaitons que ces dispositifs soient développés sans que cela porte préjudice au fonctionnement des autres écoles.

Enfin, Madame la Directrice académique, nous souhaitons disposer de quelques données chiffrées dans le département, sur le surnombre et le nombre d'enseignants dans les écoles par catégorie (titulaires, stagiaires, vacataires) .

Pour le SNUipp-FSU, Armelle Le Coz